



Schéma départemental de l'autonomie 2025 - 2029

Ensemble, relevons les défis
de l'autonomie dans la Manche



EDITO



Le schéma départemental de l'autonomie de la Manche 2025-2029 fixe un cap clair et partagé pour répondre, ensemble, aux défis de l'autonomie pour tous et d'une société réellement inclusive. Il se veut à la fois pragmatique, conscient et lucide, tant sur les enjeux, les aspirations des personnes, que sur le contexte budgétaire inédit que traversent les finances publiques.

Il soutient une **conviction** essentielle : rien ne peut se faire, rien ne doit se faire sans l'expertise et l'expérience **des personnes concernées, par leurs contributions actives aux décisions qui les concernent.**

Ce schéma vise à garantir le droit pour chacun **de faire librement ses choix de vie**, quel que soit son âge ou son autonomie. Il traduit l'attention première de permettre aux personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie, de se sentir chez elles quel que soit leur lieu de vie, leur histoire, avec des solutions qui répondent à leurs aspirations et à leurs besoins.

Nous croyons en une société **solidaire et inclusive**, où chacun peut trouver sa place dans un environnement qui soutient les capacités. **Faire société ensemble**, c'est placer haut cette ambition humaine.

Le schéma 2025-2029 marque aussi une volonté forte, celle de **développer des solutions d'accompagnement inclusives**, accessibles partout sur le territoire, et de **mettre les nouvelles technologies au service de l'autonomie et de l'efficacité des services.**

Les engagements issus de ce schéma s'intégreront dans le déploiement du service public départemental de l'autonomie (SPDA), dont la mise en œuvre renforcera la coordination des acteurs, réaffirmant le rôle de chef de file du Département et de responsable des politiques publiques de l'autonomie.

Pour répondre à ces défis, le schéma s'articule autour de **cinq axes** majeurs répondant à **21 objectifs.**

Pour répondre à ces défis, le schéma s'articule autour de **5 axes** majeurs répondant à **21 objectifs. Parmi les actions clés,**

- L'objectif de 0 jeunes en situation d'amendement CRETON de compétence départementale d'ici la fin du schéma en s'appuyant sur une co-responsabilité avec les gestionnaires
- Impulser la transformation de l'offre, la performance énergétique, et l'approche domiciliaire par une part variable du taux d'évolution annuelle sur la base d'actions annuelles définies conjointement.

Ainsi, le schéma qui vous est présenté a pour vocation de penser une stratégie autonomie globale, ambitieuse, respectant une logique de parcours, tout en tenant compte des besoins de chacun. Il a pour but de mettre en musique, dans la durée et de façon progressive, une action coordonnée au bénéfice des aînés, proches aidants et personnes en situation de handicap du territoire.



Jean Morin,

Président

En résumé

Un engagement fort du Département pour une **société solidaire et inclusive**.



Le Schéma autonomie 2025-2029, **une feuille de route opérationnelle, pragmatique et collaborative**.



Cinq axes de travail, dont un axe socle et un axe transversal répondant à 21 objectifs opérationnels déclinés en plus de 60 actions concrètes.



Axe 1 - Faire société ensemble

Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1 Impliquer les personnes

Être associées à la définition
des politiques publiques du
Département

S'appuyer sur le Conseil
Départemental de la Citoyenneté et
de l'Autonomie (CDCA)
et le comité utilisateurs de la
Maison Départementale de
l'Autonomie (MDA)

2 Favoriser le lien social

Être entourées, liées aux
autres et incluses dans la vie
sociale, culturelle,
économique ou encore
sportive

**Développer les réseaux de
bénévolats** et, d'ici 2029, **les
projets d'habitat inclusif** avec
Aide à la Vie Partagée (AVP)

3 Changer le regard

Être pleinement intégrées
dans la société et reconnues
comme citoyennes à part
entière

Mettre en place des **actions de
sensibilisation** et **donner de la
visibilité** sur les avancées de la
démarche « **Territoire 100%
inclusif** »



Objectif 1

Impliquer systématiquement les personnes et leurs proches et représentants

Quel que soit l'âge ou le handicap, chacun a des besoins et des aspirations. Faire société ensemble, c'est reconnaître les personnes comme actrices des projets qui les concernent. Leur participation aux décisions et à la définition des politiques publiques permet de construire des réponses plus justes, inclusives et adaptées aux réalités de chacun.

En 2024, le Département de la Manche a mis en place le **comité utilisateurs** de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), réunissant des personnes âgées et en situation de handicap du territoire. Cet espace d'échanges et d'information permet aux personnes de partager leurs expériences, de proposer des réponses à leurs besoins, et de participer à des groupes de travail thématiques pour améliorer leurs parcours et démarches quotidiennes. L'objectif est de coconstruire des solutions adaptées pour favoriser l'autonomie et le bien être des personnes accompagnées.

Des initiatives à l'échelle nationale renforcent également la participation des personnes et de leurs représentants :

- Le **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)**, créé par la loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, a pour but de renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques relatives à l'autonomie.
- L'**enquête en ligne « Ma MDPH, mon avis »**, proposée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), permet aux personnes d'exprimer leur avis sur la qualité de service de leur Maison Départementale de l'Autonomie : accessibilité physique, qualité de l'accueil et de l'écoute, réponse aux besoins, etc.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

1

Faire du comité utilisateurs, un groupe d'expertise d'usages

- ↳ Animation des commissions thématiques avec l'objectif de simplifier les démarches administratives et d'améliorer l'accès à l'information des personnes
- ↳ Association des membres lors de construction de projets portés par la Maison Départementale de l'Autonomie (Exemples : porte ouverte, actions de sensibilisation, création d'outils de communication.)

2

Conforter l'animation du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) en le positionnant en véritable observatoire

- ↳ Animation de commissions dédiées en fonction de sujets prioritaires déterminés par les membres
- ↳ Consultation systématique des membres sur la construction des documents programmatiques

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

3

Expérimenter des formats innovants de consultation et de participation

- ↳ Communication autour du portail « Ma MDPH, mon avis » et exploitation des données collectées
- ↳ Association des usagers via différents formats (micros-trottoirs, enquête flash, etc.) dans le cadre de l'impulsion de nouveaux projets (exemple : mise en œuvre du Service Public Départemental de l'Autonomie)
- ↳ Intégration des personnes et de leurs représentants dans une gouvernance de suivi de schéma
- ↳ Prise en compte des propositions formulées par les conseils à la vie sociale des établissements et services médico-sociaux pour diffuser des bonnes pratiques, mise en réseau via des dispositifs tels que Citoyennage



Les plus-values attendues

- Valoriser l'expertise des personnes directement concernées
- Structurer un dialogue dynamique et régulier entre les différentes parties prenantes
- Renforcer la confiance entre les personnes, leurs représentants et le Département

Objectif 2

Favoriser le lien social

Renforcer le lien social constitue un enjeu majeur pour lutter contre l'isolement, facteur aggravant de la perte d'autonomie et de la dégradation du bien-être, en particulier dans les territoires ruraux. Dans le Département de la Manche, ce défi est d'autant plus crucial que 42,2 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivent seules à domicile et sont susceptibles d'être confrontées à l'isolement relationnel.

Faire société ensemble, c'est mobiliser tous les acteurs (citoyens, associations, entreprises, collectivités, Etat...) pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap d'avoir une vie sociale active, de se sentir utile quel que soit son âge, ses difficultés, notamment par un environnement favorable, et en encourageant les solidarités intergénérationnelles.

Face à ce constat, l'objectif est clair : recréer des espaces d'échanges, de solidarité et de proximité, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté. Cela implique la mise en œuvre d'actions concrètes : soutenir les initiatives locales, valoriser les offres existantes, structurer et encourager l'engagement bénévole, créer des occasions de rencontres intergénérationnelles ou de voisinage.

Parmi les leviers mobilisés, le Département de la Manche s'appuie sur l'**Aide à la Vie Partagée (AVP)**. Cette aide permet à des personnes âgées ou en situation de handicap de vivre dans un logement individuel tout en partageant des espaces communs et des temps de vie collectifs. L'AVP finance notamment l'animation et la coordination de ces projets de vie partagée. En 2023, la Manche s'est classée **deuxième département normand en nombre d'AVP accordées**, illustrant ainsi une volonté forte de promouvoir des formes d'habitat qui renforcent les liens humains et l'ancrage local.

À travers ces dispositifs, le Département affirme sa volonté de faire du lien social un pilier du vivre-ensemble, en soutenant des environnements inclusifs, dynamiques et adaptés aux besoins de chacun.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

4

Encourager le volontariat au service des liens et de l'utilité sociale

- ↳ Appui à la structuration de réseaux de bénévoles, en lien avec les objectifs fixés aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
- ↳ Incitation à recourir aux services civiques auprès des populations (Exemples : Uniscité, le programme Solidarité seniors ou d'autres partenariats)
- ↳

5

Renforcer et structurer l'offre d'habitat inclusif avec Aide à la Vie Partagée (AVP)

- ↳ Etudier l'opportunité de créer six projets d'habitats inclusifs avec Aide à la Vie Partagée (AVP) pour des publics à besoins spécifiques (personnes atteintes de troubles cognitifs et de troubles du spectre autistique (TSA)), en lien avec la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA)
- ↳ Animation du réseau inter-porteurs de projets d'habitat inclusif avec Aide à la Vie Partagée
- ↳



Les plus-values attendues

- Créer autour des habitants un environnement relationnel, culturel et affectif qui soutienne durablement leur autonomie

Objectif 3

Changer le regard

Changer le regard sur l'avancée en âge et le handicap est la **condition première pour faire société, pour construire une société plus inclusive et solidaire**. Au-delà des réponses techniques ou médico-sociales, il s'agit de faire évoluer les représentations individuelles et collectives, souvent marquées par des stéréotypes ou des perceptions réductrices. Valoriser les capacités, reconnaître les parcours de vie, et promouvoir une approche fondée sur la dignité, la citoyenneté et la participation active sont autant de leviers pour favoriser l'inclusion et le mieux-vivre ensemble.

Le Département de la Manche, déjà engagé de longue date dans une dynamique inclusive reconnue par la démarche « Territoire 100% inclusif », poursuit avec détermination son ambition de changer le regard porté sur le handicap et la vulnérabilité.

Cet objectif s'inscrit dans une dynamique d'action à **double niveau** :

- **Auprès des partenaires**, en soutenant ou en initiant des actions de sensibilisation portées par des acteurs institutionnels, associatifs ou professionnels (expositions, formations, événements inclusifs, communication adaptée) ;
- **À l'échelle de la collectivité elle-même**, en veillant à intégrer pleinement cette ambition dans ses propres pratiques, notamment à travers des instances citoyennes telles que le **Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)**, qui contribue à changer les regards et à renforcer le lien intergénérationnel.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

6

S'assurer de l'intégration d'un « réflexe inclusif » dans l'ensemble des politiques publiques du Département

- ↳ Réalisation d'un bilan annuel synthétisant les actions émanant de la feuille de route des actions inclusives déployées par chaque direction
- ↳ Déploiement d'actions avec le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)

7

Auprès des partenaires, fournir une expertise thématique afin de sensibiliser et d'influer sur des projets de droit commun

- ↳ Amélioration de la connaissance à travers :
 - La réalisation d'une étude conjointe ARS et conseil départemental et en lien avec l'ORS CREAL, pour objectiver les besoins et les écarts avec l'offre existante et lever les freins rencontrés par les personnes
 - Le partage de bonnes pratiques et initiatives inspirantes
- ↳ Transmission d'outils "Manche inclusive" (Ex. : guide de conception « Aire de jeux inclusive »)

8

Permettre à chacun de trouver sa place dans un territoire accessible pour tous

- ↳ Renforcement du recrutement des personnes en situation de handicap :
 - En facilitant leur maintien dans l'emploi
 - En anticipant au mieux les ruptures de parcours, au sein des entreprises en lien avec les partenaires, et dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Plein emploi
- ↳ Poursuite de la dynamique partenariale autour de l'école inclusive (déploiement du Livret de Parcours Inclusif (LPI), sensibilisation et formations aux droits et prestations, liens étroits en interne avec la direction collèges, jeunesse et sports et celle du patrimoine départemental)
- ↳ Simplification de l'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté par une meilleure connaissance des initiatives et des projets
- ↳ Promotion d'une politique départementale d'accompagnement des salariés aidants
- ↳ Faciliter l'accès à la santé

9

Impulser des actions pour changer le regard sur le vieillissement et le handicap

- ↳ Organisation d'événements concourant à cet objectif (Ex. : portes ouvertes, conférences.)
- ↳ Contribution à des actions portées par les partenaires (Ex. : Silver day par le Gérontopôle, journées dédiées, etc.)



Les plus-values attendues

- Dépasser les stéréotypes à toutes les échelles pour créer un environnement inclusif
- Mobiliser l'ensemble de l'écosystème et les habitants, adultes comme enfants, entreprises, collectivités, associations, institutions
- Faire prendre conscience que le handicap et le vieillissement sont l'affaire de tous

Axe 2 - Créer un environnement favorable à l'autonomie tout au long de la vie



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1

Déployer une stratégie ambitieuse de prévention

Rester autonomes le plus longtemps possible

Repérer et essayer les initiatives locales efficaces en matière de prévention, renforcer le rôle des CLIC comme animateurs territoriaux, et tester de nouveaux outils pour anticiper les fragilités

2

Repérer précocement les fragilités

Être accompagnées dès les premiers signes de perte d'autonomie et de vulnérabilité

Déployer le programme de prévention de la perte d'autonomie, ICOPE, et aller au-devant des publics isolés grâce à des équipes mobiles d'action sociale

3

Concourir au maintien à domicile

Rester chez soi en toute sécurité et dans un logement adapté

Moderniser les services d'aide à domicile, mieux informer sur les solutions d'emploi direct

4

Développer une offre d'habitats intermédiaires

Bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins et situations spécifiques

Mettre en lumière et soutenir les formes d'habitat alternatives et moins connues (cohabitation intergénérationnelle, accueil familial)

Axe 2 - Créer un environnement favorable à l'autonomie tout au long de la vie

Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

5
*Améliorer
l'accompagnement
et le soutien des
aidants*

**Se sentir soutenues et
accompagnées en tant
qu'aidant**

Structurer un réseau d'acteurs de
proximité et proposer des
ressources concrètes et
accessibles appuyant les aidants
dans leurs pratiques au quotidien



Objectif 1

Déployer une stratégie ambitieuse de prévention

Déployer **une stratégie de prévention est l'une des clés pour préserver l'autonomie des personnes**, tout au long de leur parcours de vie. La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees), projette une augmentation de 34,5% des plus de 75 ans sur le territoire manchois entre 2021 et 2030. Dans ce contexte, la prévention devient un levier essentiel pour préserver la qualité de vie, retarder l'entrée dans la dépendance et soutenir le maintien à domicile.

Le Département de la Manche affirme, à travers ce schéma, sa volonté de renforcer sa politique de prévention structurée et innovante. Cette stratégie repose sur un **repérage rigoureux des actions les plus efficaces**, leur diffusion à l'échelle du territoire, une coordination renforcée avec les acteurs de proximité et une animation territoriale adaptée.

Elle vise également à **conforter le rôle des pôles d'action sociale du Département, comme des structures locales** et notamment de la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA), instance pilote du Service Public Départemental de l'Autonomie et de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et à **s'appuyer sur les dispositifs déjà existants** tels que le Centre de Ressources et de Preuves, porté par la CNSA, et dédié à la prévention de la perte d'autonomie.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

1

Dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA), repérer et essayer les actions probantes

- ↳ En ce qui concerne le repérage :
 - En menant des analyses approfondies, qualitative et quantitative, des bilans des actions financées par le Département
 - En se saisissant des outils du centre de ressources et de preuves de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
- ↳ En ce qui concerne l'essaimage :
 - En s'appuyant sur le rôle pivot des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
 - En introduisant des orientations en lien avec les besoins identifiés dans les cahiers des charges des appels à projets
 - En finançant de manière pluriannuelle les projets repérés comme probants.

2

Positionner les CLIC comme coordinateurs des acteurs de la prévention

- ↳ Ajustement des attendus en matière de prévention dans le cadre des réunions pluriannuelles associant le Département et les Présidents de CLIC

3

Renforcer le positionnement des résidences autonomie en tant qu'actrices de proximité en matière de prévention

- ↳ Animation d'un réseau de résidences autonomie bénéficiant du forfait autonomie (dispositif de financement des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie) et en accompagnant les gestionnaires
- ↳ Soutenir la création de résidences autonomie et prioritairement sur le territoire du Coutançais via le lancement d'un appel à projets

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

4

S'appuyer sur un panel d'outils innovants à destination des personnes et des professionnels

- ↳ *Financement et mise à disposition d'équipements de prévention*
- ↳ *Organisation de temps d'animations collectives*



Les plus-values attendues

- Ancrer la prévention comme un réflexe partagé à tous les âges de la vie
- Faire de la prévention un levier de transformation des pratiques pour tous les acteurs

Objectif 2

Repérer précocement les fragilités

Dans la dynamique de prévention portée par le Département, le repérage précoce des fragilités s'impose comme une étape primordiale. Repérer les vulnérabilités, détecter en amont les situations complexes avant qu'elles ne se dégradent permet de préserver l'autonomie, de limiter les ruptures de parcours et d'adapter les réponses de manière ciblée.

Cette ambition repose sur une mobilisation renforcée des acteurs de proximité et une structuration des partenariats pour fiabiliser les échanges d'information. Elle vise également à expérimenter de nouvelles formes d'intervention en allant au plus près des publics et des territoires, tout en renforçant l'articulation entre les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Enfin, elle s'appuie sur des outils d'observation déjà existants :

Les outils de repérage

- **Icope**, un programme de prévention élaboré par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dont l'objectif est de maintenir l'autonomie des personnes âgées. Le territoire du Centre-Manche expérimente ce programme.
- **La convention pluriannuelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département de la Manche**, prévoyant le signalement du SDIS aux pôles d'action sociale en cas d'observation de situations de vulnérabilité lors d'une intervention.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie dans la Manche

À travers cette stratégie, le Département entend inscrire durablement la prévention comme un pilier transversal de sa politique de l'autonomie, en cohérence avec les dynamiques locales et les besoins exprimés sur le terrain.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

5

Déployer le programme Icope sur l'ensemble du territoire

- ↳ Identification des bonnes pratiques sur la base de l'expérimentation menée dans le centre Manche en vue de son déploiement à l'échelle départementale

6

Renforcer la coordination avec les partenaires pour sécuriser les situations fragiles

- ↳ Renforcement du partenariat avec le SDIS visant au signalement de toute situation de vulnérabilité
- ↳ Densification des liens avec les équipes mobiles sanitaires
- ↳ Poursuite de la reconnaissance mutuelle des Groupes Iso-Ressources (GIR) et des évaluations avec l'interrégime
- ↳ Sécurisation des sorties d'hospitalisation en améliorant l'articulation entre les pôles d'action sociale, les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), les services autonomie, les établissements de santé, la psychiatrie et les EHPAD

7

Promouvoir des actions de détection des personnes vulnérables et d'accompagnement de ces publics

- ↳ Participation à la réflexion sur les solutions « Aller vers en Santé »
- ↳ Etudier la faisabilité d'expérimenter un pôle d'action sociale itinérant sur un territoire pour faciliter l'accès aux droits



Les plus-values attendues

- Préserver l'autonomie le plus longtemps possible
- Améliorer la coordination des acteurs en matière de repérage

Objectif 3

Concourir au maintien à domicile

Face à une augmentation significative du nombre de personnes dépendantes souhaitant rester chez elles, le maintien à domicile s'impose comme un pilier central des politiques d'autonomie. Entre 2017 et 2022, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile dans la Manche a progressé de plus de 18 %, traduisant une aspiration forte des personnes à rester dans leur cadre de vie habituel. Cette tendance, accentuée par le vieillissement démographique, interroge la capacité collective à offrir des services accessibles, de qualité et adaptés aux besoins croissants.

Au regard de l'évolution de cette tendance, l'INSEE prévoit qu'il sera nécessaire **d'augmenter de 680 le nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP)** pour la prise en charge des personnes âgées à domicile dans la Manche, entre 2019 et 2030.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie dans la Manche

Dans ce contexte, le Département affirme sa volonté, à travers les actions ci-dessous, de permettre à chacun de vivre chez soi le plus longtemps possible, dans des conditions de sécurité, de confort et de dignité.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

8

Structurer, soutenir et sécuriser l'aide à domicile

En ce qui concerne les Services à Domicile :

- ↳ Mise en œuvre de la réforme des services autonomie en garantissant un maillage territorial et un niveau de prestation équitables
- ↳ Garantie de l'accompagnement de qualité par la réalisation de Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)
- ↳ Déploiement des Centres de Ressources Territoriaux (CRT)

En ce qui concerne l'emploi direct :

- ↳ Sécurisation du recours à l'emploi direct :
 - En renouvelant et en assurant un suivi des objectifs de la convention avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)
 - En renforçant la communication dans le cadre des documents autonomie sénior (Exemple : dossier déclaratif)

9

Renforcer la communication et l'accompagnement autour de l'aménagement des logements

- ↳ Recensement des dispositifs et communication sur l'offre existante via Manchemag ou le site internet manche.fr
- ↳ Co-construction, avec les partenaires, d'actions visant au repérage des signes de perte de l'autonomie (aménagement de logements, temps d'échanges dédiés, etc.)

10

Inciter au recours à la téléassistance

- ↳ Mise en place d'une délégation de service public dédiée



Les plus-values attendues

- Respecter les choix de vie des personnes
- Préserver le cadre de vie à domicile
- Consolider une offre de services à domicile homogène et de qualité sur tout le territoire
- Impulser une dynamique collective autour du maintien à domicile

Objectif 4

Développer une offre d'habitats intermédiaires

Entre le domicile traditionnel et les établissements médicalisés, **des formes d'habitat et d'accompagnement intermédiaires émergent**, offrant des alternatives souples, sécurisantes et adaptées. Parmi ces solutions, l'habitat intergénérationnel et l'accueil familial répondent à une forte demande des personnes souhaitant vivre dans un environnement à la fois **autonome et sécurisé**, tout en préservant les liens sociaux et la liberté de choix.

Actuellement, le Département de la Manche compte 117 agréments et 148 places occupées dans ce cadre. Grâce à des actions de soutien aux porteurs de projets, de reconnaissance des accueillants, des

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie dans la Manche

campagnes de communication ciblées et une structuration de l'offre existante, le Département vise à promouvoir et encourager l'habitat intermédiaire.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de **diversification de l'offre résidentielle**, visant à favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes dans leur cadre de vie.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

11

Encourager la cohabitation intergénérationnelle

- ↳ Souscription à une plateforme dédiée à la mise en relation des seniors et jeunes
- ↳ Soutien à l'investissement des projets d'habitat intergénérationnel

12

Promouvoir l'accueil familial

- ↳ Actions de communication en faveur du métier
- ↳ Organisation de sorties collectives accueillants/accueillis et de groupes d'analyse de pratiques
- ↳ Facilitation de l'accès au répit : identification d'accueillants relais, mise à disposition d'une trame de fiche relais
- ↳ Revalorisation des indemnités des accueillants



Les plus-values attendues

- Favoriser et renforcer l'attractivité des offres d'habitats intermédiaires et solidaires
- Sécuriser et professionnaliser les dispositifs d'habitats intermédiaires pour en faire des solutions fiables et reconnues
- Réduire l'isolement en favorisant la création de liens et la vie en collectif

Objectif 5

Améliorer l'accompagnement et le soutien des aidants

51% des aidants pour personnes âgées, en Normandie, estiment « ne pas se sentir entourés et soutenus »

(Etude ORS – CREAI Normandie)

La reconnaissance et le soutien des aidants sont devenus indispensables. Familles, proches, voisins jouent un rôle crucial dans le maintien à domicile, parfois au prix de leur propre équilibre personnel et professionnel. L'objectif est **d'apporter aux aidants des solutions concrètes** pour préserver leur santé, prévenir l'isolement, faciliter leur engagement, et leur permettre de concilier leur rôle d'aidant avec leur vie personnelle et professionnelle.

Si plusieurs initiatives ont été entreprises dans le Département de la Manche, la collectivité souhaite, à travers ce schéma, les renforcer et généraliser à l'ensemble du territoire.

Par exemple, les **Espaces Ressources Aidants**, fixes ou mobiles (aidant bus), accueillent les aidants pour les informer, organiser des actions de prévention et prévenir les situations d'isolement et d'épuisement. A ce stade, la majorité du département est dotée : ce dispositif constitue donc un véritable soutien pour le Département dans la mise en œuvre de sa politique dédiée aux aidants. De même, **les plateformes de répit**, portées par l'ARS, permettent aux aidants de trouver du soutien et de l'écoute auprès des professionnels et de disposer, au besoin, d'un suivi individualisé.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie dans la Manche

Le Département **entend structurer les actions existantes et en impulser de nouvelles** pour mieux répondre aux besoins des aidants. À travers des actions d'information, de coordination, de répit et de reconnaissance, il s'agit de bâtir une réponse cohérente, lisible et accessible sur l'ensemble du territoire, y compris pour les agents départementaux concernés.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

13

Structurer le maillage d'actions d'aide aux aidants

- ↳ Mise en place d'actions découlant de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour renforcer l'accompagnement des aidants de personnes en situation de handicap
- ↳ Harmonisation et structuration de l'offre en s'appuyant sur les Espaces Ressources Aidants et les plateformes de répit

14

Soutenir les aidants dans leur parentalité et leur vie professionnelle

- ↳ Amélioration de l'accueil, information et accompagnement des familles et professionnels de la petite enfance, l'enfance-jeunesse et de la parentalité à travers la coordination départementale inclusion
- ↳ Mise en place et promotion d'une politique départementale d'accompagnement des personnes cumulant une activité professionnelle et celle d'aidant
- ↳ Déploiement des démarches d'aller-vers les aidants

15

Rendre lisible et renforcer l'offre disponible dédiée aux aidants

- ↳ Amélioration de l'information auprès des professionnels et des aidants via la réalisation d'un guide « Bons plans pour l'autonomie »
- ↳ Incitation à renseigner les projets sur « Maboussoleaidants »
- ↳ Sensibilisation des partenaires du territoire à l'existence de solutions de répit
- ↳ Déploiement de démarches d'aller-vers les aidants

Les plus-values attendues



- Valoriser et reconnaître le rôle des aidants
- Assurer un soutien durable et structurer
- Rendre l'offre d'accompagnement lisible et accessible
- Faciliter la conciliation entre le rôle d'aidant et la vie personnelle et professionnelle

Axe 3 - Renforcer l'accompagnement dans les moments clés de la vie



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1

Poursuivre la sécurisation des solutions apportées aux situations les plus complexes



Être soutenues et protégées tout au long du parcours de vie, quelle que soit la complexité de la situation



Mieux définir les rôles de chacun pour plus de clarté, **et s'appuyer sur les situations suivies** pour adapter l'offre aux besoins

2

Sécuriser les solutions proposées aux personnes en situation de handicap vieillissantes



Être actrices de son parcours en ayant une compréhension précise des choix disponibles



Animer un réseau de référents pour permettre une meilleure interconnaissance des acteurs

3

Renforcer le parcours des personnes à double vulnérabilité ASE et handicap



Avoir un accompagnement sécurisé, continu et personnalisé



Spécialiser certaines familles d'accueil de l'ASE avec un appui en formation et en logement, **formaliser les articulations entre services** (DPEEF/MDA), et impulser des **mutualisations intra-sectorielles**

Axe 3 - Renforcer l'accompagnement dans les moments clés de la vie

Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

4

Améliorer le parcours des personnes atteintes de troubles cognitifs

► **Bénéficier d'un accompagnement continu et adapté à l'évolution des troubles cognitifs**

► **Créer un réseau de référents** pour mieux informer les professionnels, et développer de nouvelles offres

5

Suivre en proximité et sécuriser le passage en structure adulte

► **Être accompagnées de manière sécurisante dans un environnement structurant et adapté aux spécificités**

► Répondre à un engagement « **Zéro jeunes en situation d'amendement « CRETON »** » (de compétence départementale ou conjointe) d'ici la fin du schéma



Objectif 1

Poursuivre la sécurisation des solutions apportées aux situations les plus complexes

Dans un contexte où les parcours de vie deviennent de plus en plus fragmentés et multidimensionnels, le décroisement des réponses institutionnelles s'impose comme un levier central. Les dispositifs existants, parfois perçus comme trop segmentés ou rigides, peinent à répondre efficacement aux situations les plus complexes. Ce constat appelle une évolution vers des **modalités d'accompagnement plus globales, coordonnées et adaptables**. Il est donc indispensable de construire des réponses modulables favorisant l'articulation entre les secteurs sanitaire, médico-social, social et éducatif, pour garantir une prise en charge continue, cohérente et centrée sur les besoins des personnes concernées.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

1

Préciser et rendre visible le

« Qui fait quoi » entre partenaires

- ↳ Formalisation d'une cartographie des acteurs, des périmètres d'intervention et des modalités d'articulation

2

Réaliser une analyse partagée des situations de rupture pour identifier les axes d'amélioration continue

- ↳ Organisation d'un bilan annuel dans le cadre du pilotage du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), avec les partenaires (Dispositif d'Appui à la Coordination, Communauté 360, Réponse Accompagnée Pour Tous)



Les plus-values attendues

- Garantir une réponse adaptée pour tous, quels que soient le parcours et les besoins

Objectif 2

Sécuriser le repérage des personnes en situation de handicap vieillissantes à domicile

Pour les personnes en situation de handicap vieillissantes (PHV), l'anticipation des besoins, le repérage des fragilités émergentes et la continuité des accompagnements représentent des enjeux majeurs pour préserver leur autonomie. Ces trajectoires singulières, souvent marquées par un vieillissement précoce, appellent à des réponses spécifiques, pensées dans une logique de parcours. Conscient de ces besoins, le **Département de la Manche s'engage dans une démarche volontariste**.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

3

Engager une démarche d'aller-vers les personnes en situation de handicap à domicile

- ↳ Organisation d'une rencontre à domicile pour les personnes en situation de handicap de plus de 50 ans bénéficiant de la Prestation de Compensation de Handicap (PCH) pour informer des possibilités de répit

4

Développer un réseau de référents dans les structures médico-sociales du handicap et des personnes âgées

- ↳ Animation d'un réseau de référents avec l'identification d'un référent dédié par établissement médico-social du secteur du handicap, et des personnes âgées
- ↳ Mise en place d'une stratégie de communication sur l'offre disponible auprès de l'ensemble des acteurs pour permettre aux personnes en situation de handicap de réaliser un choix éclairé de leur lieu de vie
- ↳ Développement des formations communes sur les spécificités d'accompagnement de ces différents publics



Les plus-values attendues

- Anticiper les besoins spécifiques des personnes handicapées vieillissantes
- Coordonner les acteurs du handicap et du secteur des personnes âgées pour garantir une prise en charge harmonisée
- Renforcer les compétences et connaissances des professionnels aux spécificités de ces publics

Objectif 3

Renforcer le parcours des personnes à double vulnérabilité ASE et handicap

Les jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et en situation de handicap se trouvent confrontés à une double vulnérabilité qui complexifie considérablement leur accompagnement. Ces parcours, souvent fragiles et marqués par des ruptures potentielles, nécessitent une coordination renforcée entre les multiples acteurs concernés ainsi qu'un soutien adapté à leurs besoins spécifiques. L'objectif est d'assurer un **accompagnement sécurisé, continu et véritablement personnalisé**, garantissant une trajectoire stable et favorisant leur inclusion sociale, leur autonomie et leur bien-être global. **Le Département s'est déjà engagé dans cette dynamique** avec l'élaboration d'une feuille de route commune entre la Maison Départementale de l'autonomie et la direction de l'enfance, ainsi que le lancement d'un parcours d'insertion « jeunes majeurs ».

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

5

Etudier la spécialisation de certaines familles d'accueil ASE pour les jeunes en situation de handicap

- ↳ Identification du nombre de familles concernées
- ↳ Structuration de la spécialisation, et des modalités de soutien :
 - Adaptation logements,
 - Formation,
 - Lien avec les ESMS ressources,
 - Éligibilité PCH pour les familles concernées.

6

Améliorer et sécuriser l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap relevant de l'ASE

- ↳ Renforcement de la collaboration entre directions et avec les partenaires :
 - Formalisation des modalités de collaboration : création d'outils, échanges réguliers entre directions
 - Identification des modalités de partage de données sécurisées
- ↳ Mise en œuvre des temps de régulation établissements – pôles d'action sociale - assistants familiaux
- ↳ Mise en place d'un suivi de l'évolution du nombre de situations dans une démarche de sécurisation et de repérage des situations

7

Construire un projet unique et personnalisé d'accompagnement, dans le cadre du parcours jeunes majeurs

- ↳ Identification du nombre de situations de jeunes de plus de 16 ans relevant de l'ASE et d'un ESMS handicap enfant
- ↳ Identification des pratiques actuelles des IME en matière d'autonomie (Ex. : grille d'autonomie, travail sur l'autonomie résidentielle, professionnelle, etc.) et des outils (Ex. : logements autonomes)
- ↳ Identification des modalités de parcours commun pour anticiper et sécuriser, en identifiant les outils et pilote du projet d'accompagnement et les possibilités de mutualisation entre les secteurs de l'autonomie, de l'enfance et de l'insertion.



Les plus-values attendues

- Éviter les ruptures de parcours,
- Professionnaliser et améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap relevant de l'ASE

Objectif 4

Améliorer le parcours des personnes atteintes de troubles cognitifs

Le Département de la Manche connaît une augmentation significative de la dépendance chez les personnes âgées qui s'accompagne d'une part importante de personnes atteintes de troubles cognitifs. Conscient de ces enjeux, le Département affirme son rôle moteur en matière d'accompagnement des personnes âgées mais aussi des professionnels, **en soutenant le développement d'une offre spécifique pour les troubles cognitifs** :

L'offre pour les personnes âgées atteintes de troubles cognitifs

- ▶ 34 EHPAD avec une unité Alzheimer
- ▶ 627 places en unités spécialisées Alzheimer
- ▶ 19 EHPAD avec PASA (pôles d'activités et de soins adaptés)
- ▶ 256 places en PASA

L'objectif pour le Département est de structurer un parcours plus lisible, plus coordonné et mieux outillé pour les personnes concernées et leurs aidants. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont mobilisés : **repérage précoce, diffusion de l'information, montée en compétences** des professionnels sur les spécificités des troubles cognitifs, développement d'une offre adaptée d'accueil et mise en place d'une coordination entre acteurs. Ces actions visent à apporter des réponses concrètes et cohérentes, tout au long du parcours de vie des personnes atteintes de troubles cognitifs.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

8

Améliorer le repérage des situations et la prévention

- ↳ Mise en visibilité du programme ICOPE
- ↳ Organisation d'actions de formation auprès des référents autonomie du Département et mutualisées avec d'autres acteurs du territoire
- ↳ Développement d'actions de prévention pour ces publics via les appels à projets de la conférence des financeurs de prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)
- ↳ Promotion des interventions non médicamenteuses

9

Dans le cadre de l'orientation, améliorer la transmission des ressources existantes

- ↳ Création d'une page dédiée sur manche.fr
- ↳ Constitution d'un répertoire des ressources sur le territoire
- ↳ Mise en visibilité des outils existants (Centre Ressources en Psychogériatrie et Psychiatrie de la Personne âgée (CR3PA) boîte à outils, guide de signalements...)
- ↳ Renforcement de la communication auprès des professionnels et des aidants (guide « bons plans autonomie ») en s'appuyant sur les pôles d'action sociale

10

Garantir la qualité d'accompagnement par la formation des professionnels

- ↳ Systématisation des formations réalisées sur les troubles cognitifs et le recours aux thérapies non médicamenteuses
- ↳ Organisation de formations partagées et d'actions de sensibilisation

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

11

Développer une offre adaptée

- ↳ Objectif de 40 places d'accueil de jour et 40 d'accueil de nuit supplémentaires
- ↳ Renfort de l'offre d'habitats inclusifs, d'habitats partagés
- ↳ Prise en compte des nouveaux modèles architecturaux adaptés à ces personnes
- ↳ Analyse du taux de pression de l'offre pour ces publics en EHPAD

12

Désigner des référents « troubles cognitifs » en interne Maison Départementale de l'Autonomie

- ↳ Identification des missions clés des référents : recensement, actualisation et diffusion de l'information grâce aux données partagées
- ↳ Organisation de la formation des agents de premier niveau sur le sujet
- ↳ Déploiement des référents au sein de la MDA en lien étroit avec les pôles d'action sociale, et interlocuteurs privilégiés des partenaires

13

Identifier un coordinateur de parcours unique pour centraliser les réponses aux questions des familles et faciliter leur accompagnement

- ↳ Identification des modalités d'organisation selon la diversité des situations, à travers un atelier de travail



Les plus-values attendues

- Développer une offre adaptée au plus près des besoins des personnes accompagnées,
- Garantir un accompagnement de qualité, professionnel, coordonné et évolutif au regard de la situation

Objectif 5

Suivre en proximité et sécuriser le passage en structure adulte

Au 1^{er} juillet 2025, **117 jeunes adultes** étaient encore accueillis dans des établissements pour enfants au titre de **l'amendement Creton**, en raison du manque de places disponibles dans les structures adaptées aux adultes dans la Manche. Ce chiffre illustre les difficultés persistantes à assurer une transition fluide et adaptée vers les dispositifs adultes.

Pour répondre pleinement à ces défis, le Département entend **renforcer le suivi rapproché des jeunes concernés, améliorer l'information et l'accompagnement des familles**, et travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires dans le cadre d'une responsabilité partagée autour de ces situations. Le déploiement des 16 projets d'habitats inclusifs d'ici 2029 représente notamment une opportunité à la fois pour des travailleurs ESAT, mais également des personnes handicapées vieillissantes.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie dans la Manche

L'objectif est clair et ambitieux : **parvenir à zéro situation relevant de l'amendement Creton d'ici 2029**, garantissant ainsi un parcours adulte sécurisé, respectueux des besoins spécifiques et favorisant l'autonomie des jeunes.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

14

Apporter une solution à chaque jeune en situation d'amendement CRETON

- ↳ Information régulière sur les ouvertures de projets d'habitats inclusifs, mise en lien des gestionnaires avec les porteurs de projets
- ↳ Renforcement du déploiement de l'habitat inclusif pour les jeunes ayant des troubles du spectre autistique
- ↳ Se saisir de l'ouverture progressive des seize projets d'habitat inclusif avec Aide à la Vie Partagée qui ouvriront d'ici 2031
- ↳ Des créations de solutions nouvelles par redéploiement des dépenses actuelles liées à ce statut. Au regard des taux d'équipements en établissement d'accueil non médicalisé, ses solutions devront être, soit en hors les murs, soit via l'engagement de transformation de l'offre par les gestionnaires (transformation des accueils de jour en services inclusion par exemple).

15

Assurer un suivi de proximité des jeunes en situation d'amendement CRETON

- ↳ Organisation de rencontres trimestrielles avec les gestionnaires du secteur enfant
- ↳ Analyse des entrées et des sorties
- ↳ Veille à l'admission prioritaire des jeunes en situation d'amendement CRETON sur le secteur adulte
- ↳ Renforcement de la communication auprès des familles en lien avec les gestionnaires enfants

16

Travailler conjointement avec les IME/ITEP pour améliorer l'information aux familles

- ↳ Organisation de rencontres des familles dont les enfants sont accueillis en ITEP/IME
- ↳ Création d'outils de communication à destination des familles (Ex. : modalités d'aide sociale, complétude des dossiers, etc.)



Les plus-values attendues

- Offrir une réponse adaptée à chaque jeune en situation de handicap,
- Renforcer la coordination et réaffirmer le rôle de chacun des acteurs locaux dans l'information, la communication et l'accompagnement

Axe 4 - Proposer une offre souple et adaptée



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1

Accompagner les gestionnaires dans la transformation de l'offre et l'optimisation de leurs moyens

Bénéficier d'une offre de prestations adaptée à leurs besoins

Animer un réseau départemental de la transformation de l'offre conjoint entre le Département et l'ARS

2

Développer une offre souple et adaptée aux besoins

Accéder à des solutions d'accompagnement flexibles, personnalisées, à chaque étape de la vie

S'appuyer sur des dispositifs modulables et inclusifs avec le déploiement de solutions nouvelles

3

Impulser le recours aux nouvelles technologies

S'appuyer sur les nouvelles technologies pour faciliter leur quotidien et renforcer leur autonomie

Soutenir l'innovation technologique à travers des aides à l'investissement : outils de communication, de sécurité, d'aménagement du domestique, gestion du quotidien, etc.

4

Mobiliser les acteurs pour un choc d'attractivité du secteur

Être accompagnées par des professionnels formés et disponibles

Co-construire un plan d'actions pour renforcer l'attractivité du secteur avec les acteurs de l'emploi, les organismes de formation et l'ARS

Objectif 1

Accompagner les gestionnaires dans la transformation de l'offre et l'optimisation de leurs moyens

La transformation de l'offre médico-sociale dans le département de la Manche vise à rendre l'accompagnement plus inclusif, flexible et adapté aux besoins individuels. Un enjeu majeur de cette transformation est que, quel que soit le lieu de vie, **chaque personne doit pouvoir se sentir véritablement « chez elle », grâce à des solutions qui respectent ses aspirations et répondent à ses besoins**. Il s'agit de donner aux personnes l'opportunité d'exercer leurs compétences, tout en favorisant l'écoute attentive et l'observation fine pour mieux comprendre leurs désirs et attentes. Le Département s'engage ainsi à accompagner les acteurs de l'autonomie dans la transformation de leurs pratiques.

Le secteur médico-social, pilier de notre solidarité et garant de la dignité des plus vulnérables, se trouve à un tournant. L'évolution démographique, les mutations sociétales et l'aspiration légitime à un accompagnement plus humain et inclusif nous obligent à repenser en profondeur notre approche.

Le Département, acteur central de cette transformation, s'engage dans le cadre du schéma autonomie 2025-2029 à accompagner les gestionnaires dans cette évolution de l'offre médico-sociale en mobilisant tous les leviers disponibles : financement, innovation, partenariat et gouvernance.

Cet objectif de transformation de l'offre répond aux aspirations des personnes, au renforcement de l'attractivité des métiers du prendre soin et de l'accompagnement, et donc aux enjeux de l'amélioration des conditions de travail.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

1

Animer un réseau départemental de la transformation de l'offre en lien avec l'Agence Régionale de Santé

- ↳ En lien avec la plateforme CNSA de transformation de l'offre sur le handicap, création d'une plateforme ressources à destination des ESMS
- ↳ Accompagnement en proximité (déploiement de la méthode Pédagogie de la Vie Autonome (Péva), mise en relation avec les bailleurs sociaux, prestation d'accompagnements inter établissements sur la transformation de l'offre...)
- ↳ Accompagnement des gestionnaires sur des sujets spécifiques : éthique, vie affective et sexuelle, qualité, etc.
- ↳ Organisation de visites inspirantes et conférences thématiques

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

2

Mettre en œuvre une politique tarifaire incitative au bénéfice de la transformation de l'offre, de l'approche domiciliaire et de la transition écologique

- ↳ Détermination d'un taux variable attribué aux gestionnaires qui s'engagent à la réalisation d'actions spécifiques sur la transformation de l'offre (Ex. : transformation des accueils de jour en service inclusion)
- ↳ Déploiement de l'aide à l'investissement :
 - Sur le secteur du handicap : déploiement d'une aide à l'investissement pour les projets d'acquisition de logements, de rénovations énergétiques et d'amélioration des conditions de vie selon une approche domiciliaire des bâtiments existants. Au-delà des projets engagés, le Département ne financera plus de projets d'établissement collectif en établissement d'accueil non médicalisé au regard des taux d'équipement.
 - Sur le secteur des personnes âgées : soutien des projets retenus conjointement avec l'ARS dans le cadre du Ségur investissement, redéploiement d'une partie de l'aide pour l'appui aux nouvelles technologies et la performance énergétique

3

Accompagner les gestionnaires à l'optimisation de leurs ressources

- ↳ Sur la base des outils de l'Agence nationale d'appui à la performance (ANAP), animation d'un réseau inter-établissements pour développer les mutualisations notamment inter-secteurs (enfance, handicap, personnes âgées, insertion...)
- ↳ Conseil et accompagnement des gestionnaires sur l'optimisation de leurs ressources avec l'appui du contrôleur de gestion de la MDA
- ↳ Accompagnement des gestionnaires dans un travail autour de la qualité de service, basé sur les évaluations réalisées auprès des établissements
- ↳ En lien avec l'ARS, accompagnement autour de la transition écologique
- ↳ Accompagnement autour du déploiement des groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux



Les plus-values attendues

- Un accompagnement en proximité des gestionnaires médico-sociaux
- Favoriser une transformation de l'offre responsable répondant aux aspirations des personnes âgées et en situation de handicap, et en conformité avec la convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU.

Objectif 2

Développer une offre souple et adaptée aux besoins des personnes

L'évolution des besoins des personnes en situation de handicap ou âgées impose de dépasser les logiques d'accueil standardisé. Ces aspirations supposent de repenser l'offre médico-sociale pour imaginer **des solutions ajustables, en fonction des besoins, des évolutions dans le temps et des souhaits exprimés**. Le Département de la Manche s'engage ainsi à encourager le développement d'une offre souple et inclusive. Cela passe par l'évolution vers des dispositifs intégrés, et par l'accompagnement des structures vers un fonctionnement en plateformes de services, en lien avec le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

4

Financer des solutions inclusives à destination des personnes âgées et en situation de handicap

Sur le handicap :

- Objectif de création de 17 places en alternative au domicile, 30 places SAMSAH (environ 54 accompagnements), 40 places de SAVS (environ 100 accompagnements) : déploiement progressif sur 5 ans sous réserve des leviers mobilisables de financement
- Création de solutions hors les murs d'établissements d'accueil médicalisés et non médicalisés pour les jeunes en situation d'amendement CRETON par redéploiement des dépenses actuelles liées à ce statut.
- Création de solutions d'accueil de jour à destination des jeunes en situation d'amendement CRETON si engagement à transformer les accueils de jour en service inclusif

Sur le secteur personnes âgées :

- Création de places d'accueil de jour et d'hébergements temporaires en EHPAD : objectif de 40 places d'accueil de jour et 40 places d'hébergements temporaires supplémentaires
- Soutien à la création de résidences autonomie prioritairement sur le territoire du Coutançais via un appel à projet
- Création de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

5

Développer des autorisations sous forme de dispositifs sur le secteur adulte de compétence départementale et accompagner les gestionnaires à un positionnement organisationnel en plateforme de service

- S'appuyer sur les CPOM et la réforme de la tarification Séraphin-PH



Les plus-values attendues

- Développer des solutions nouvelles plus inclusives et évolutives dans une logique de fluidité de parcours et de respect du projet de vie des personnes
- Favoriser une organisation souple et décloisonnée des établissements

Objectif 3

Impulser le recours aux nouvelles technologies

Les nouvelles technologies offrent des leviers prometteurs pour renforcer la sécurité, le confort et l'autonomie au domicile et en établissement. Leur intégration nécessite toutefois un accompagnement à l'usage, une évaluation de leur pertinence au cas par cas, et une vigilance éthique.

Conscient de ces enjeux, le Département de la Manche entend jouer un rôle moteur pour démocratiser l'accès aux technologies utiles à l'autonomie. Il s'agit de **mieux faire connaître** les outils existants (aides à la communication, domotique, capteurs de sécurité, intelligence artificielle, etc.), **de soutenir leur appropriation par les professionnels** et les usagers, et de **faciliter leur déploiement** via des dispositifs d'aide à l'investissement. Cette dynamique vise à faire des technologies un véritable appui au quotidien, au service de parcours de vie plus sûrs, plus fluides et plus personnalisés.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

6

Informer et accélérer l'utilisation des nouvelles technologies au bénéfice de l'autonomie des personnes

- ↳ Promotion des outils technologiques adaptés : communication, aménagements domestiques, sécurité, etc.
- ↳ Déploiement de l'Intelligence Artificielle (IA) dans un objectif de simplification administrative dans l'instruction des dossiers
- ↳ Déploiement d'une aide à l'investissement pour accélérer l'utilisation des nouvelles technologies (IA notamment)



Les plus-values attendues

- Favoriser l'autonomie des personnes via les nouvelles technologies
- Accélérer et sécuriser l'adoption des nouvelles technologies

Objectif 4

Mobiliser les acteurs pour un choc d'attractivité du secteur

Les métiers du soin et du médico-social souffrent d'un manque d'attractivité ce qui nuit nécessairement à la qualité de prise en charge avec un fonctionnement parfois dégradé pour pallier le manque de ressources et le *turn-over* conséquent. Il est donc nécessaire que les établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) ainsi que le Département se mobilisent pour renforcer l'attractivité de ces professions, notamment par une meilleure communication et visibilité des métiers, l'amélioration des conditions de travail, et le développement des compétences des équipes face à des situations de plus en plus complexes. L'impulsion de l'approche domiciliaire est également un levier à

l'attractivité de ces métiers en redonnant du sens aux métiers dans le respect des attentes des personnes.

Le secteur de l'autonomie est appelé à croître fortement dans les années à venir. Dès 2019, les rapports El Khomri et Libault soulignaient l'urgence de créer des postes dans ce champ, tout en travaillant en profondeur sur l'attractivité et la valorisation de ces métiers, clés pour faire face aux enjeux démographiques à venir. Pour répondre à ces enjeux, le Département souhaite mener différentes actions de communication, de formation et de valorisation de nouvelles pratiques.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

7

Mener des campagnes de communication et assurer la mise en réseau avec les organismes de formation

- ↳ Déterminer un plan pluriannuel de communication

8

Renforcer l'attractivité des métiers par la promotion des nouvelles méthodes managériales et l'approche domiciliaire

- ↳ Construction d'un plan d'actions concerté (MDA, ARS, Réseau pour l'emploi, etc.)
- ↳ Renforcement de l'attractivité des métiers du domicile à travers :
 - Le versement de la dotation complémentaire,
 - Le versement d'une dotation mobilité,
 - Le déploiement d'actions de communication et de promotion des métiers.

9

Impulser des formations mutualisées entre gestionnaires

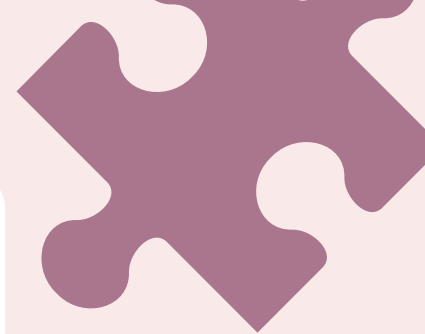
- ↳ Cibler les thématiques d'intérêt pour les gestionnaires (Ex. : autodétermination, approche domiciliaire, etc.)



Les plus-values attendues

- Promouvoir et faire mieux connaître les métiers de l'autonomie
- Accompagner les professionnels dans leurs montées en compétences thématiques au regard des besoins du territoire

Axe 5 - Mieux se connaître pour mieux répondre aux besoins des habitants



Les objectifs

Les besoins des personnes

Les ambitions du Département

1
Faciliter l'accès à l'information et aux droits

Comprendre à qui s'adresser et pour quel motif

Structurer un réseau d'acteurs de premier niveau et mettre en place des outils de communication communs aux partenaires

2
Améliorer le partage de l'information pour simplifier les démarches

Simplifier leurs démarches et éviter de répéter les mêmes informations au long de leurs parcours

Accélérer la logique du « **Dites-le nous une fois** » et animer un observatoire partagé pour fiabiliser les données et améliorer la coordination

3
Favoriser l'interconnaissance des acteurs

Favoriser la coopération entre les professionnels

Organiser des temps d'échanges dédiés et décroisonnés entre les secteurs sanitaire, médico-social et social, et **structurer un réseau d'ambassadeurs** dans chaque structure partenaire

Objectif 1

Faciliter l'accès à l'information et aux droits

Une communication claire et inclusive favorise l'autonomie à tous les âges de la vie. Elle permet d'agir en amont face aux situations de fragilité, qu'elles soient liées à l'avancée en âge ou à un handicap. Or, les dispositifs sociaux, médico-sociaux, sanitaires restent souvent complexes à appréhender, tant pour les personnes concernées que pour les professionnels. Cela peut générer des renoncements aux droits, des ruptures de parcours ou une mauvaise orientation.

Le Département souhaite donc améliorer la lisibilité de l'offre et des démarches, pour le grand public comme pour les acteurs de terrain. Cela passe par une meilleure coordination des outils existants, la création de supports pédagogiques adaptés, et la montée en compétence des professionnels de premier accueil. **L'enjeu est de faire de l'information un levier d'inclusion, d'autonomie et de fluidité dans les parcours.**

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

1

Simplifier l'information à destination du grand public et des professionnels

- ↳ Création d'outils de communication en lien avec le comité utilisateurs MDA, les pôles d'action sociale et les partenaires (Ex. : vidéos, documents informant de l'offre et des prestations...)
- ↳ Diffusion des outils existants et probants répondant à des enjeux clés pour le territoire (Ex. : la plaquette mobilité)

2

Simplifier l'information à destination des professionnels de tous secteurs

- ↳ Constitution et diffusion des fiches « dispositifs » à destination des professionnels
- ↳ Facilitation de l'accès à l'information des sites ressources à destination des professionnels (Ex. : répertoire opérationnel des ressources, Manche Mag, etc.)

3

Faciliter la communication auprès des partenaires

- ↳ Partage des actualités via une newsletter à destination des partenaires ou la diffusion d'articles dans Manche Mag
- ↳ Coordination avec le réseau des ambassadeurs constitué chez les partenaires
- ↳ Centralisation des informations sur le site manche.fr

4

Garantir un accueil de qualité

- ↳ Réalisation d'un diagnostic « accueil autonomie » et mise en visibilité de l'état des lieux
- ↳ Organisation de temps de formation partagés entre acteurs de premier niveau pour informer et orienter au mieux
- ↳ Formalisation d'une politique d'accueil dédiée aux primo-demandeurs
- ↳ Développement de parcours compétences pour les nouveaux agents d'accueil
- ↳ Organisation de webinaires sur des thématiques spécifiques

Les plus-values attendues



- Renforcer l'autonomie des personnes en rendant plus accessible et compréhensible l'information
- Outiller le grand public, les personnes âgées et en situation de handicap et les professionnels

Objectif 2

Améliorer le partage de l'information

Dans un contexte où la complexité des parcours, la multiplicité des acteurs et la diversité des dispositifs nécessitent une coordination renforcée, le partage fiable, sécurisé et lisible de l'information améliore l'accompagnement des personnes. À la croisée des enjeux de simplification, de coordination et de pilotage, le Département affirme sa volonté **de structurer la donnée et l'information**. Cela implique à la fois de **mieux valoriser les informations existantes**, de **fluidifier les échanges entre professionnels**, et de **faciliter l'accès des usagers à des services clairs et adaptés**.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les objectifs du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), en visant un écosystème numérique plus intégré, un langage commun entre partenaires, et une meilleure réactivité dans la réponse aux besoins des habitants.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie

5

S'appuyer sur la data données pour disposer d'un observatoire partagé et ainsi mieux identifier les besoins

- ↳ Engagement partagé des acteurs sur la fiabilisation des données (mise à jour des bases FINESS, via trajectoire, Agence nationale d'appui à la performance (ANAP)...)
 - ↳ Capitalisation du site data données autonomie de la CNSA
 - ↳ Mise en visibilité de l'évolution des indicateurs clés, chaque année

6

Simplifier les démarches administratives des habitants

- ↳ Dans le cadre de la démarche « Dites-le nous une fois », constitution d'un groupe de travail pour
 - Identifier les leviers de simplification dans le cadre de la démarche « Dites-le nous une fois »
 - Développer le partage de données sécurisées et les modalités de partage
- ↳ Définition d'un processus au sein de la MDA visant à garantir une orientation adaptée et fluide des demandes d'aide, en cas de confusion ou d'erreurs entre les dispositifs APA et PCH pour assurer une réponse rapide aux besoins des personnes

7

Accélérer l'intégration du numérique pour renforcer la coordination et la qualité de l'accompagnement

- ↳ Suivi du déploiement des dossiers usagers informatisés (DUI) et de la saisie des données sous le logiciel « Via trajectoire », à travers les CPOM
- ↳ Déploiement des messageries sécurisées pour fluidifier les échanges

8

Créer un répertoire unique et le promouvoir dans le cadre du Service Public Départemental de l'Autonomie

- ↳ Création de la plateforme SPDA
- ↳ Alimentation de celle-ci via les outils créés



Les plus-values attendues

- Simplifier les démarches pour les habitants
- Améliorer le partage d'informations entre les différentes parties prenantes

Objectif 3

Favoriser l'interconnaissance des acteurs pour mieux coopérer

La qualité de la coopération entre professionnels repose d'abord sur une **bonne connaissance mutuelle**. Au-delà du partage d'informations sur les dispositifs ou les structures, il s'agit de créer les **conditions d'un dialogue régulier**, d'un rapprochement entre cultures professionnelles, et d'une **meilleure compréhension des rôles, contraintes et complémentarités de chacun**. Favoriser cette interconnaissance permet de renforcer la confiance, de fluidifier les échanges et de consolider une **réponse collective plus cohérente, au service des personnes accompagnées**.

A travers la démarche de construction du schéma, le Département a cherché à initier une dynamique en réunissant les acteurs du secteur de l'autonomie. Il entend désormais la poursuivre.

Ensemble, relevons les défis de l'autonomie !

9

Développer des temps de rencontres territoriales décroisées

- ↳ Organisation des cafés de l'autonomie décroisés (sanitaire, médico-social et social)

10

Développer et animer un réseau d'ambassadeurs

- ↳ Structuration de l'organisation du réseau d'ambassadeurs au sein de chaque structure partenaire
- ↳ Animation du réseau d'ambassadeurs



Les plus-values attendues

- Faire se rencontrer les professionnels du secteur de l'autonomie et fluidifier les échanges
- Consolider une réponse collective cohérente

Notes



Département de la Manche
Maison départementale de l'autonomie
50000 Saint-Lô
02 33 055 550